DLP-8-2-80307050

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

N° 160 - 4 Février 1980

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE des STATIONS d'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION RHONE-ALPES
(AIN, ARDÈCHE, DROME, ISÈRE, LOIRE, RHONE, SAVOIE, HAUTE-SAVOIE)
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F

55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3
Tél. (78) 62.20.30 (Postes 426 et 427)

C.C.P. LYON 9431-17
Régisseur Avances et Recettes D. D. A.
55, rue Mazenod - 69426 LYON CEDEX 3

Lisez sur l'enveloppe de ce bulletin le numéro de votre région

VIGNE

L'ESCA DE LA VIGNE

C'est une maladie bien connue des vignerons qui dans la dernière phase entraîne rapidement la mort du cep au cours de la période chaude de l'été.

Dans le cas de l'Esca le bois devient friable et de structure fibreuse. Lorsque la mort du cep est liée à une autre maladie : l'Eutypa, dont les symptômes extérieurs sont semblables à ceux de l'Esca, les tissus détruits du bois restent durs et compacts.

MOYENS DE LUTTE

Il convient d'éviter les plaies de taille importantes et toutes blessures. La lutte chimique consiste à pulvériser pendant le repos de la végétation. Une bouillie à base d' Arsenite de soude à la dose de 1250 gr d'Arsenic par hl avec l'une des spécialités suivantes :

PYRALESCA DOUBLE
PYRARSENE CONCENTRE
PRODALUMNOL DOUBLE

Ce traitement est à effectuer pendant le repos complet de la végétation et avant le gonflement des bourgeons donc début Mars au plus tard. Il permet de lutter aussi contre l'excoriose.

EXCORIOSE DE LA VIGNE

Dans le cas où le traitement d'hiver est dirigé seulement contre ce parasite la dose de 625 g. d'Arsenic par hectolitre suffit.

ARBRES FRUITIERS

TRAITEMENTS D'HIVER DES ARBRES FRUITIERS

Les végétaux passent l'hiver dans un état de repos qui leur permet de supporter sans dommage des traitements agressifs qui seraient phytotoxiques en période de végétation.

Les traitements d'hiver permettent de diminuer le niveau de population de nombreux ennemis des cultures. Ceux-ci ne sont indispensables que lorsque de fortes attaques ont été observées l'année précédente. Ils doivent être appliqués après la taille durant laquelle sont éliminés tous les rameaux dépérissants ou porteurs de chancres, les fruits momifiés, les nids de chenilles... Au cours de ces opérations les plaies doivent être désinfectées et enduites de peinture ou de pâte spéciale (KANKERTOX, QUINOCHANCRE, SANTAR ...).

Les traitements chimiques seront appliqués après le nettoyage des arbres par temps calme et doux en utilisant une quantité de bouillie suffisante pour bien mouiller les rameaux . Les produits utilisables durant le repos hivernal ont des actions énergiques aussi faut-il respecter scrupuleusement les doses et les conditions d'emploi préconisées par les fabricants.

- les colorants nitrés (D.N.O.C) ont des propriétés ovicides (oeufs de pucerons, teigne cheimatobie ...) et anticryptogamiques Ils sont utilisés seuls ou en mélange avec les huiles. Ils peuvent être appliqués jusqu'au débourrement.

P 362

-Les huiles de pétrole jaunes sont composéesde colorants nitrés et d'huile de pétrole (DYTROL 50, DINITROL 3, SEPPIC verger, VOLCK hiver Jaune). A raison de 2,5 à 3,5 litres de produit commercial par hectolitre d'eau elles sont efficaces sur les oeufs d'insectes, les cochenilles et en particulier la cochenille du murier (sur pêcher, cassis, lilas, murier, catalpa...) et le Pou de San José.

Pour ce dernier nous rappelons que dans les zones infectées, le traitement est obligatoire sur toutes les espèces contaminables (Pommier, Poirier, Pêcher, Prunier, Cassis, Groseillier....)

- Oleoparathion : efficace sur cochenille du murier, Pou de San José et sur les oeufs de divers ravageurs, peut être employé avec intérêt plus tardivement, en prédébourrement.

LA CLOQUE DU PECHER

Les contaminations commencent , par temps doux et humide, dès que les bourgeons s'entrouvent à leur extrémité.

Sur les variétés sensibles à cette maladie on peut traiter jusqu'au gonflement des bourgeons avec un produit cuprique à 500 g de cuivre métal/hl.

Après le stade B il est préférable d'employer l'un des fongicides suivants :
- Captafol (DIFOSAN, ORTHODIFOLATAN) à 120 g de matière active par hl.
- captane (nombreuses spécialités) à 250 g m.a/hl
- Thirame (" ") à 175 g m.a/hl
- Zirame (" ") à 175 g m.a/hl

LE PSYLLE DU POIRIER

Le traitement d'hiver visant les adultes est primordial pour limiter les infestations de printemps surtout lorsque le traitement d'automne n'a pas été correctement effectué.

Actuellement le seuil de 50 % de femelles prêtes à pondre est atteint et le traitement doit être réalisé dans les plus brefs délais.

Les produits à employer sont :
- Les colorants nitrés (D.N.O.C) à raison de 600 g m.a/hl soit 1 l de produit commercial/hl.
- les huiles jaunes (à préférer dans les vergers où les cochenilles constituent un danger) auxquelles on ajoute du D.N.O.C. de façon à apporter, au total 400 à 450 g de D.N.O.C/hl.

LA TEIGNE DU CERISIER

Les fleurs du cerisier, plus rarement celles du prunier peuvent être détruites presque totalement par cet insecte difficile à détruire. On lutte par des pulvérisations hivernales de colorants nitrés à raison de 600 g/hl.

PHYTOPTE DU GROSEILLIER

Cet acarien pose surtout des problèmes dans les Savoies car il transmet une virose "maladie de Reversion ou annulation des bourgeons" aux groseilliers et aux cassissiers. Les rameaux infestés portent des bourgeons anormalement gros. Seule la lutte prophylactique est possible : dans la mesure du possible il faut arracher et détruire les touffes très infestées, supprimer les tiges atteintes et les bourgeons hypertrophiés afin de détruire le maximum de Phytoptes. Les traitements à effectuer en cours de végétation seront conseillés dans un bulletin ultérieur.

PEPINIERES

COCHENILLES SUR ARBUSTES D'ORNEMENT

Sur fusain, cotoneaster, cassis, groseillier, conifères et hortensia on peut traiter en utilisant l'oléoparathion à la dose de 1 à 1,5 l/hl d'eau.

L'INGENIEUR EN CHEF D'AGRONOMIE
Chef de la Circonscription Phytosanitaire
"RHONE-ALPES"

R. GIREAU.

Imprimerie de la Station Rhône-Alpes. Le Directeur-Gérant : P. JOURNET
Inscription à la C.P.P.A.P. N° 477 AD.